



## Kiwi

**N°16**  
**28/06/2018**



### Animateur filière

Emmanuelle MARCHESAN

**FDGDON 47**

[e.marchesanfredonaqui@laposte.net](mailto:e.marchesanfredonaqui@laposte.net)

### Directeur de publication

Dominique GRACIET  
Président de la Chambre  
Régionale Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
[accueil@na.chambagri.fr](mailto:accueil@na.chambagri.fr)

### Supervision

DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs  
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle  
autorisée avec la mention  
« extrait du bulletin de santé  
du végétal Nouvelle-Aquitaine  
Kiwi N°16 du 28/06/2018 »*



Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF [draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018)

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

## Ce qu'il faut retenir

### Kiwi

- **PSA** : la surveillance des parcelles est à maintenir.
- **Metcalfa pruinosa** : les stades larvaires évoluent.



- **Pseudomonas syringae pv. Actinidiae (PSA)**

Globalement, peu de symptômes sur feuilles (taches nécrotiques avec halos jaunes) sont observés et on ne note pas de sortie récente de taches.

Quelques flétrissements de cannes sont observés sur certaines parcelles.

#### Evaluation du risque

Les températures élevées sont moins favorables à la bactérie. Attention cependant aux épisodes orageux annoncés à partir du début de semaine prochaine. La surveillance des parcelles doit être maintenue.



**Flétrissements**

(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

**Mesures prophylactiques** : afin de limiter les risques de contaminations, les opérations de taille et d'éclaircissage (qui contribuent à ouvrir des voies d'entrées pour la bactérie) sont à réaliser par temps sec (si possible lorsque la température est supérieure à 25°C) en veillant à désinfecter régulièrement le matériel de taille (trempage dans de l'alcool à 70°, alcool à brûler...).

- **Asphyxie**

Des dépérissements (asphyxie, phytophthora) liés aux excès d'eau du printemps se manifestent actuellement dans certaines parcelles au sol compacté ou mal drainé.

- **Metcalfa pruinosa**

En parcelle de référence, on observe la présence de larves à différents stades, parfois sur le pédoncule des fruits. Les stades larvaires évoluent.

**Mesures prophylactiques** : afin de limiter son extension, les mesures prophylactiques telles que le débroussaillage des environs très propices (bords des cours d'eau avec ronces et orties...) et le broyage des adventices sont à privilégier.



**Larve de Metcalfa sur pédoncule**

(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

- **Auxiliaires**

Quelques auxiliaires sont observés en parcelles : chrysopes, syrphes, acarien *Trombidium*...

- **Incidents climatiques**

Les fortes précipitations de début juin ont entraîné l'inondation de nombreuses parcelles dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques notamment les 13 et 14 juin. De gros dégâts ont été observés avec parfois des pertes de terrains emportés par l'eau, des plants arrachés par le courant dans les jeunes vergers, des fruits salis par le limon ou blessés par le courant pour les variétés à peau lisse.

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Kiwi sont les suivantes** : Cadralbret, CDA 47, FDGDON 47, FDGDON 64, Garlanpy, Rouquette, SCAAP Kiwifruits de France, Vallée du Lot

**Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).**

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".